



**Tél. 09 75 66 75 48**

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture :**

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 08h à 09h
- ⇒ Jeudi 16h à 18h



## REUNION PUBLIQUE

L'association Centrales Villageoises, basée à Muttersholtz, organise une réunion afin de présenter leur projet en matière de développement des énergies renouvelables :

**Le mardi 03 mars 2020 à 19h à la salles fêtes**

## APERITIF CARITATIF

L'amicale des sapeurs-pompiers vous convie à son :

**APERITIF CARITATIF**

**Dimanche 29 mars à partir de 10h30**

Rendez-vous à la caserne des pompiers de Boesenbiesen !

Les bénéfices seront reversés à l'association Œuvre des Pupilles orphelins de sapeur pompier. L'ODP a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des Orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers décédés en service commandé ou non.

# NOTE D'INFORMATIONS

## ELECTIONS MUNICIPALES

### ELECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET

#### DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

**LE 15 ET LE 22 MARS 2020**

**Dates et horaires de dépôt des candidatures en Préfecture à Strasbourg ou Sous-préfecture de Sélestat :**

**Pour le 1er tour : du lundi 10 au jeudi 27 février**

- du 10 au 21 février : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- du 24 au 27 février : de 9h à 18h en continu

**Pour l'éventuel 2nd tour : lundi 16 et mardi 17 mars**

De 9h à 18h en continu

### **Elections des conseillers municipaux :**

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin reste identique à savoir **majoritaire à deux tours**.

Dorénavant **chaque candidat devra obligatoirement déposer une déclaration de candidature en Préfecture ou Sous-préfecture (imprimé Cerfa) et ce dès le premier tour**. Cette dernière devra être accompagnée de pièces justificatives et au dépôt un récépissé sera délivré.

Les candidatures peuvent être **individuelles ou groupées**. En cas de candidature groupée, chaque candidat du groupement doit quand même se déclarer individuellement. Puis la liste des candidats sera affichée dans chaque bureau de vote.

Les personnes doivent être candidates dès le premier tour. Néanmoins des candidats non déclarés au premier tour peuvent quand même se présenter au second tour (déclaration obligatoire) dans le cas où le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Concernant la validité des bulletins de vote, les principes sont les suivants :

- rayer des noms est autorisé, s'il y a plusieurs listes le panachage est également autorisé ;
- la parité n'est pas requise ;
- les listes incomplètes sont admises, chaque suffrage étant compté individuellement ;
- les suffrages en faveur d'une personne non candidate seront considérés comme nuls, de même s'il y a plus d'un bulletin dans une enveloppe.

### **Désignations des conseillers communautaires :**

D'autre part, **ils sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal**, ce dernier étant établi après l'élection du maire et des adjoints. De ce fait le soir des élections municipales les conseillers communautaires ne seront pas encore connus. Dans tous les cas la liste des conseillers communautaires élus sera affichée.

### **Autres modifications :**

La loi renforce également les inéligibilités et les incompatibilités liées au mandat de conseiller municipal et communautaire (articles L.231 et L.237-1 du code électoral.)

# Périscolaires de la CCRM

## Pré-inscriptions 2020-2021, c'est parti !

Il est important d'anticiper...n'attendez plus et demandez dès à présent à votre périscolaire la fiche d'expression des besoins d'accueil pour la rentrée 2020-2021

### Accueil périscolaire d'Elsenheim

20, rue Principale 67390 ELSENHEIM  
03 88 08 70 92  
peri.elsenheim@agf67.fr

### Accueil périscolaire d'Hilsenheim

15 rue de l'Eglise 67600 HILSENHEIM  
03 88 92 92 92  
peri.hilsenheim@agf67.fr

### Accueil périscolaire de Marckolsheim

3, place de l'Eglise 67390 MARCKOLSHEIM  
03 88 58 24 97  
peri.marckolsheim@agf67.fr

### Accueil périscolaire de Sundhouse

14 rue Principale 67920 SUNDHOUSE  
03 88 85 01 37  
peri.sundhouse@agf67.fr

### Accueil périscolaire d'Heidolsheim

44, rue de l'Ecole 67390 HEIDOLSHEIM  
03 88 92 51 39  
peri.heidolsheim@agf67.fr

### Accueil périscolaire de Bootzheim

inscriptions au périscolaire de Mackenheim  
03 88 74 47 39  
peri.marckolsheim@agf67.fr

### Accueil périscolaire de Richtolsheim

inscriptions au périscolaire de Wittisheim  
03 88 57 63 74  
peri.richtolsheim@agf67.fr

### Accueil périscolaire de Wittisheim

23, rue de Hilsenheim 67820 WITTISHEIM  
03 88 92 42 46  
peri.wittisheim@agf67.fr

Date limite de retour le 27 mars 2020.

Votre demande sera enregistrée  
par la direction pour instruction.  
Une réponse vous sera donnée  
au plus tard durant le mois de mai 2020.

